

Dossier provisoire de demande de subvention FEADER

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023/2027

PARTIE 1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

DATE DE RECEPTION :

N° D'ENREGISTREMENT :

➤ Pour les personnes morales

Raison sociale :

Appellation commerciale *(le cas échéant)* :

Siret :

Secteur d'activité :

APE :

Nom, Prénoms et fonction du représentant légal :

Personne en charge du dossier :

Mail :

Téléphone :

➤ Pour les personnes physiques

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom :

Prénoms :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Nationalité :

➤ Coordonnées du demandeur

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone *(fixe et portable)* :

Mail :

➤ Forme juridique

☐ Entreprise existante

☐ Entreprise à créer

☐ Association

☐ Coopérative

☐ Etablissement public

☐ Collectivité

☐ Agriculteur à titre individuel

☐ Autres

Dossier provisoire de demande de subvention FEADER

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023/2027

➤ Intitulé du projet

➤ Si procuration*

Le représentant légal donne procuration à :
pour l'ensemble des démarches administratives.

Signature du mandant :

Signature du mandataire :

**La procuration s'accompagne des pièces d'identité des deux parties*

➤ PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER PROVISoire

Porteur de projet

Administration

☐	Formulaire du dossier provisoire dûment complété*	☐
☐	Identification du représentant légal (copie CNI ou passeport) *	☐
☐	Extrait de Kbis pour les entreprises créées*	☐
☐	Copie des statuts juridiques des entreprises*	☐
☐	Tout autre document que vous jugerez nécessaire à l'analyse de votre demande	☐

**Pièces obligatoires*

Dossier provisoire de demande de subvention FEADER PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023/2027

CONDITIONS SPECIFIQUES

Ce dossier provisoire s'adresse aux projets dont les montages administratif et financier sont complets pour un pré dépôt sur les dispositifs ouverts de la Collectivité Territoriale de Martinique au titre du **Plan Stratégique National FEADER 2023-2027. (Voir liste en annexe)** dans l'attente de l'ouverture de l'application EUROPAC.

Ce document est un **dossier provisoire de demande de subvention** et qui n'a qu'une **valeur informative** auprès de la Collectivité.

La date précisée sur l'accusé réception du dossier provisoire de demande servira de point de départ de prise en compte des dépenses éligibles, sauf cas de rétroactivité autorisé par la réglementation en vigueur.

**Ce dossier provisoire NE VAUT PAS DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION.
Il permet de fixer une date de début d'éligibilité des dépenses dans le respect du principe d'incitativité de l'aide.**

L'accusé de réception qui vous sera délivré NE VAUT, ni ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER, ni ACCEPTATION d'ELIGIBILITE, ni PROMESSE DE PROGRAMMATION, ni ACCEPTATION DE SUBVENTION.

A l'ouverture de l'application EUROPAC, la Collectivité Territoriale de Martinique communiquera auprès des demandeurs d'aide provisoire, la possibilité de saisir leur dossier définitif de demande de subvention en ligne.

Le porteur de projet doit écrire manuellement le texte suivant :

« Je soussigné [nom, prénom], accepte les conditions spécifiques précisées ci-dessus : Ce dossier vaut date de départ de prise en compte des dépenses éligibles, sous couvert du contenu du plan validé par la Commission européenne mais ne vaut ni attestation de dépôt de dossier, ni acceptation d'éligibilité, ni promesse de programmation, ni acceptation de subvention »

Fait à :

Le :

Cachet et signature :

Dossier provisoire de demande de subvention FEADER

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023/2027

PARTIE 2 : DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet☐ Identique à la localisation du demandeur

Sinon, veuillez saisir l'adresse du projet :

Code postal :

Commune :

Nature et descriptif succinct du projet :

(Présentation générale, impact attendu sur l'emploi, l'économie, le recours aux NTIC et à des procédés innovants...)

Objectifs visés :

Réalisations et résultats attendus :

Dossier provisoire de demande de subvention FEADER

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023/2027

CARACTERISTIQUES DES INVESTISSEMENTS

Type d'investissement

☐ Matériel

☐ Immatériel

CALENDRIER PREVISIONNEL D'EXECUTION

Du / / au / /

ACTIONS ET PHASAGE DU PROJET

Guichet de la Direction de la Gestion Partagée des Fonds Européens
Immeuble Pyramide 165-167 Route des Religieuses - 97200 FORT-DE-FRANCE
Standard : 0596 59 89 00 - Mail : guichet.europe@collectivitedemartinique.mq

Dossier provisoire de demande de subvention FEADER

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023/2027

INFORMATION SUR LA REGLEMENTATION EUROPEENNE ET NATIONALE



REGLEMENTATION SUR LES AIDES D'ETAT

La réglementation relative aux aides d'état s'applique à toute entité exerçant une activité économique quels que soient son statut et son mode de financement.

Le taux d'aide publique et le taux d'aide européenne seront déterminés en fonction du régime d'aide applicable au type d'opération et au type d'entreprise dont relèvent le projet.

MISE EN CONCURRENCE

La mise en concurrence est obligatoire pour tous les achats de biens et services concourant à la réalisation de l'opération, pour les opérateurs qui y sont soumis.

Ces règles de concurrence doivent strictement être respectées par les opérateurs soumis aux normes de la commande publique.

SUIVI COMPTABLE

Le porteur de projet doit être en capacité de retracer les dépenses et les ressources liées au projet et à cet effet doit disposer :

- Soit d'un dispositif de comptabilité analytique dont une ou plusieurs sections correspondent exactement au projet
- Soit d'un système d'encodage des dépenses et ressources spécifique pour l'opération
- Soit d'un outil de comptabilité séparée.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 (version en vigueur) ;
- Règlement (UE) 2021/2115 du 2 décembre 2021 relatif au plan stratégique national ;
- Règlement (UE) 2021/2116 du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC et abrogeant le règlement (UE) n° 1306/2013 ;
- Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) ;
- Règlement (UE) 2023/1315 du 2 juin 2021 modifiant le règlement (UE) n° 652/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur (RGEC) ;

Guichet de la Direction de la Gestion Partagée des Fonds Européens
Immeuble Pyramide 165-167 Route des Religieuses - 97200 FORT-DE-FRANCE
Standard : 0596 59 89 00 - Mail : guichet.europe@collectivitedemartinique.mq

Dossier provisoire de demande de subvention FEADER

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023/2027

- Décret n°2023-5 du 3 janvier 2023 fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories de dépenses non éligibles des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023 confiées aux régions ;

ATTESTATION (cocher toutes les cases) :

Je soussigné [nom, prénom], atteste :

- ☐ Avoir pris connaissance des obligations réglementaires qui seront applicables au projet visé dans le présent dossier provisoire au moment du dépôt définitif du dossier de demande d'aide européenne.
- ☐ M'engager à respecter les obligations relatives en matière de protection de données à caractère personnel.
- ☐ Être informé qu'en cas de démarrage de l'opération avant le dépôt de ce dossier de demande d'aide provisoire, le non-respect de l'une de ces obligations entraînera l'inéligibilité de tout ou partie de l'opération au moment du dépôt définitif du dossier de demande d'aide européenne.
- ☐ Être informé que le présent dossier ne vaut ni attestation de dépôt de dossier, ni acceptation d'éligibilité, ni promesse de programmation, ni acceptation de subvention même en cas de démarrage de mon opération.

- ☐ Avoir pris connaissance de la mention d'information des personnes concernées ci-après :

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, ce traitement de données personnelles est effectué sur la base de l'article 6 (e) du RGPD. Le responsable de traitement est la Collectivité Territoriale de Martinique, dans le cadre de la gestion des subventions FEADER mise en œuvre par la Direction Gestion Partagée des Fonds Européens. Sont destinataires de tout ou partie des données les corps de contrôle nationaux et communautaires. Les données sont conservées selon la durée d'utilité administrative. Vous disposez de droits à la protection des données à caractère personnel qui peuvent être exercés à l'adresse suivante guichet.europe@collectivitedemartinique.mq.

La déléguée à la protection des données pourra vous apporter des informations sur la protection des données à caractère personnel et sur l'exercice de ces droits à l'adresse dpo@collectivitedemartinique.mq.

- ☐ Être informé que la liste des bénéficiaires sera publiée sur internet.

Fait à :

Le :

Cachet et signature :

Dossier provisoire de demande de subvention FEADER

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023/2027

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES PREVISIONNELLES			RESSOURCES PREVISIONNELLES	
Postes de dépenses	Montant HT	Montant TTC	FINANCEURS	MONTANT
			Subvention PSN*	
			Autre financeur public (à préciser)	
			Autre financeur privé (à préciser)	
			Autofinancement	
			Contributions en nature	
TOTAL DEPENSES			TOTAL RESSOURCES	

*Taux intervention FEADER : 80% du taux d'aide publique

Le :

A :

Cachet et Signature

Dossier provisoire de demande de subvention FEADER

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2023/2027

ANNEXES

- ☐ 73.01-A Modernisation en vue de l'autonomie alimentaire, dans le cadre du Contrat territorial de Transition et d'Engagement Agroécologique (CTEA)
- ☐ 73.01-B : Modernisation des exploitations agricoles pour la transition agroécologique en vue de L'autonomie alimentaire) (Hors CTEA)
- ☐ 73.01-C : Diversification des activités économiques agricoles
- ☐ 73.17-A : Modernisation en vue de l'autonomie alimentaire des jeunes agriculteurs
- ☐ 73.17-B : Diversification des activités économiques des jeunes agriculteurs
- ☐ 75.01 : Dotation aux jeunes agriculteurs
- ☐ 75.05 : Aide à l'installation du nouvel agriculteur